

Présents : F. BARDY - B. BELLET - D. BERTIN - I. BEUDARD - C. BONNEAU - S. BUFFET - L. DAVID - F. DREYER
V. GUILLET - J. HALKO - D. LELIEVRE - D. MOUILLE - R. OIRY - F. OULAMI - L. PIRON - B. QUERE
B. SIONNEAU - F. DAVIS - F. LEAUTE

Présidents de CD ou représentants : J.R. CHEVALIER - C. TROISPOILS - M. MENAGER - S. ROBERT

Excusés : M. A. AURIGNY - C. BRESSON - C. DAVID - P. GAUDEMER - S. LELOUP - F. PELLOIN - X. FORTINEAU
B. PUGNA

1- Plan de communication 2017-2020

Le but de la communication est de faire passer un message (à qui ?, quoi ?, comment ?, dans quel but ?).

Le message doit se référer en permanence aux valeurs, missions et projets portés par la Ligue qui en font sa force en terme de structuration administrative et technique, d'effectifs, de développement, d'emploi-formation.

Le projet associatif 2017/2020 doit nous servir de guide permanent.

Notre communication doit s'orienter dans deux grandes directions :

En interne : élus, salariés, comités, personnes impliquées dans les projets

. Objectifs : améliorer la réactivité dans la transmission de l'information, faciliter les relations entre élus et/ou salariés, appréhender la répartition des rôles et missions de chacun.

. Outils : ENT, e-mails, téléphone, réunions de commissions (1 réunion = 1 compte-rendu sous 8 jours)

En externe : fédération, clubs, licenciés, partenaires institutionnels et privés, médias, publics non pratiquants

. Objectifs : valoriser nos compétitions et nos clubs, promouvoir nos formations et l'emploi, la Labellisation, le Pôle Espoirs et la Team, toutes les formes de pratique, prospecter de nouveaux partenaires privés, intéresser les médias

. Outils : Facebook, identité visuelle, site web, Newsletter

2- Nouvelles modalités Juge arbitrage Championnat par équipes 2017-2018 phase 2

Communication aux clubs sur l'intérêt de la réforme et les étapes à venir dans la semaine.

Rappel : le projet de réforme du juge-arbitrage en championnat régional par équipe a été validé par le Conseil de Ligue du 24 juin 2017.

Jean HALKO présente au Conseil de Ligue les aspects opérationnels de la mise en œuvre de la réforme.

L'objectif principal est de faire en sorte que toutes les rencontres du championnat (PN à R3) soient juge-arbitrées et même arbitrées en pré-nationale.

Vers une suppression des amendes (Plutôt que de sanctionner, pédagogie → mieux connaître les règles de jeu, les faire connaître)

Engagement financier adapté avec une nette diminution de l'inscription en R1, R2 et R3.

En seconde phase de la saison 2017/2018, une expérimentation sera conduite afin d'évaluer les avantages et les inconvénients.

301 JA dans la Ligue pour 92 rencontres à juge arbitrer actuellement (réduction prévue avec la nouvelle pyramide)

3- Point financier au 30 juin 2017

Charges : 272 878 € Produits : 259 394 €

Quelques postes en veille. Une nouvelle situation sera faite en décembre.

4- Infos fédérales

- Budget 2018 : La fédération est en difficulté financière et comme le signale le rapport de KPMG la trésorerie ne permet pas d'envisager sereinement les grands projets (Coupe du Monde à Disney, refonte de SPID, travaux du siège, demande d'indemnisation pour le Président fédéral). Il serait prévu une hausse de 5 € de la licence pour compenser.
- Le Ministère a proposé une liste de 3 noms au président pour la nomination du nouveau DTN : Président fédéral a reçu une liste pour la nomination du nouveau DTN (ex-DTN tir à l'arc, Bernard BOUSIGUE DTN Adjt actuel, ex-DTN boxe)
- Concours du professorat de sport : 4 pongistes admissibles dont Gaël CHARRIER et Xavier FORTINEAU. Réponse en novembre. Un 2^{ème} concours aura lieu au printemps 2018. Départ prochain de 3 cadres d'état de la FFTT).
- Création du BPJEPS tennis de table : la FFTT fait appel aux candidatures de ligues pour l'organiser.
- Le CQP désormais appelé « moniteur de tennis de table » est officialisé et entre en vigueur en 2018. Il comporte une semaine de cours en plus du stage.
- Fusion des ligues Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées (Ligue d'OCCITANIE). Assemblée générale le 2 décembre 2017.
- Convention club de la Défense (39 clubs). Postes réservés aux Sportifs de haut-niveau, ce qui peut être intéressant pour les pongistes féminines qui ont plus de difficultés à trouver un emploi compatible avec un parcours de haut-niveau.
- Audit du Championnat PRO (création de 3 groupes de travail pour une réforme 2019/2020)
- Calendrier 2018-2019 : étude pour terminer la phase 1 en janvier et allongement de la phase 2
- La coopération de clubs (projet initié par Gaël CHARRIER) est relancée par Bruno B. Groupe de travail constitué de Jean-Luc GUILLOT (Sportive), Françoise LAPICQUE (Règlements); Jacques SORIEUX (SPID) et Anne BOILEAU (Développement).
- Ateliers lors du séminaire sur 2 thématiques :
 - Organisation des missions sur le territoire (ligue/Comités)
 - Circuits financiers

Le Conseil de Ligue, par un vote de principe, se prononce pour un report de grandes dépenses lors de l'Assemblée générale de la FFTT de décembre et une hausse plus raisonnable du tarif de la licence :

- Le SPID est-il une priorité ? NON, donc **accord pour demander le report de ce dossier à l'unanimité.**
- Organisation de la Coupe du Monde à Disney : La Ligue est prête à faire la promotion de cette épreuve, mais **accord à la majorité (-1 abstention) pour dire l'inquiétude sur le coût par rapport au lieu (Disney)**

5- Point technique

(Voir diaporama en annexe)

- 22 jeunes suivis par la Ligue (12 Pôle Espoirs - 6 Team - 4 Détection régionale)
- Présentation Pôle Espoirs et Team 2017-2018
- Le Plan de Performance Régionale - les enjeux pour la Ligue

6- Projet Championnat d'Europe par équipes 2019

- Rappel en préambule que la Ligue et le Comité 44 se sont portés candidats pour l'organisation des CE 2019 de TT à Nantes (Salle métropolitaine de Rezé, forte d'une capacité d'accueil de 4 200 places assises)

Dans le cadre de cette candidature, point d'étape sur ce qui a été réalisé :

- 1) Fédérer les dirigeants de la Ligue et du comité 44 pour porter ensemble cette candidature
- 2) Examen en détail du cahier des charges de la manifestation sportive + consolidation à travers la participation d'une délégation de 7 dirigeants de la Ligue et du comité 44 aux championnats d'Europe 2017 au Luxembourg avec des échanges très intéressants et constructifs avec les organisateurs locaux
- 3) Lobbying auprès de la FFTT et de l'ETTU : nous faire connaître comme des interlocuteurs crédibles, sérieux et motivés à travers l'ensemble des échanges avec ces différentes structures.
- 4) Présentation de notre candidature au conseil fédéral de la FFTT du 8 octobre, avec un support présentation. Vote favorable à l'unanimité des élus fédéraux.
- 5) Suite à l'accélération du calendrier lié au resserrement du format 2019 de la compétition à 24 équipes hommes et femmes (précédemment 42 et 38 équipes en 2017) nécessitant d'organiser des épreuves qualificatives tout en exonérant le pays hôte de ces épreuves, l'ETTU a sollicité de notre part la production d'un reportage vidéo de 10 à 15' à livrer pour le 28 octobre dernier délai. Un travail conséquent a donc été engagé par les salariés du comité 44 (et notamment Emilie) avec Morgane Le Gall (FFTT) et Simon Buffet en appui. Le reportage est visionné pendant le conseil de Ligue.
- 6) Relation avec les collectivités : le département est prêt à soutenir le Comité ; un RDV est pris avec la Région qui accueille positivement l'idée. Pour Nantes Métropole, après un premier RDV le 11/09 et un récent courrier, le problème de l'organisation simultanée de l'Euro de volley est posé. Le président de la Ligue attend un second RDV pour confirmer notre volonté d'organiser cette compétition que l'ETTU va nous confier très certainement dans les prochains jours (Nantes, seule candidature).

7- Coupe du Monde 2018

Vote de principe : faut-il faire la promotion ou pas de la billetterie à tarifs préférentiels

Oui à l'unanimité considérant que la Coupe du Monde aura lieu et qu'il est de notre intérêt de participer à la réussite de l'organisation, malgré le délai très court (avant le 31 décembre 2017)

8- Infos du Président

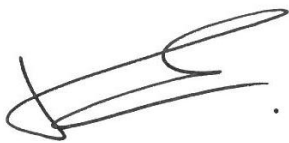
- Une réunion du GPD se déroulera le 13 décembre (réflexions à mener pour le PTC avec les comités : féminisation et Public scolaire)
- Groupement d'employeurs (voir diaporama en annexe) : Suite aux points d'étape des 22 avril et 24 juin, le dossier avance. Les présidents de Comités ont reçu les Statuts et le règlement Intérieur (ceux-ci ont été amendés et validés par Fabien SINET, juriste à la FFTT). Bruno B demande un vote de principe sur le projet de création d'un fonds de solidarité abondé de 5 000 € par la Ligue :

Accord à l'unanimité

Les PV rendant compte du vote de chaque comité doivent être remontés avant début décembre à la Ligue, ainsi que toute remarque sur les textes des statuts et règlement intérieur. L'objectif est de créer officiellement le GE le 13 décembre lors de la réunion du GPD.

- Le PEC :
Dispositif créé avec les 5 comités : le président rappelle que le PEC fait l'objet d'un compte bancaire spécifique et que les versements des comités sont référencés et susceptibles d'être rendus si le dispositif n'est pas complètement utilisé à son terme fin 2018. Il est donc demandé aux Comités 44 et 72 de verser leur part sous dix jours.
Le président va proposer au GPD d'étudier plusieurs évolutions des critères d'éligibilité du PEC (ouverture au GE, zones carencées, soutien aux stagiaires DE JEPS...) afin que chaque Comité puisse être force de proposition en lien avec les besoins de son territoire.
- Proposition de création d'un Fonds d'Action Sociale (FAS) pour les aides financières de la Ligue sur le double projet des jeunes espoirs et sur l'aide à la licenciation des publics défavorisés. Le FAS fera l'objet de lignes budgétaires spécifiques. Faute de temps sur cette réunion, le projet sera présenté et voté à distance par le conseil de Ligue.
- Signature de la convention DE JEPS avec le CREPS le mardi 24 octobre
- Inquiétude sur les statistiques du nombre de licenciés à ce jour

Le Secrétaire général,



René OIRY

Le Président,



Bruno BELLET

Par Bruno S, le 4 novembre 2017